



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf :540/92/CG/01/6754/JCM/2023

COMMUNIQUE AU PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place du système de facturation électronique, l'Office Burundais des Recettes (OBR) porte à la connaissance du public en général et des contribuables en particulier qu'une fonctionnalité permettant de vérifier une facture valide est opérationnelle.

Cette fonctionnalité est accessible sur le site web de l'OBR (www.obr.bi), dans la rubrique « SERVICES EN LIGNE » en cliquant sur le lien « Vérification de validité des documents », puis sur « vérifier en ligne la validité des documents sur le site web de l'OBR ».

Après cette étape, il faut alors saisir le NIF du vendeur ainsi que le numéro de la facture pour recevoir une réponse.

Bujumbura, le 30 /11/2023

LE COMMISSAIRE GENERAL

Jean Claude MANIRAKIZA

